

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 46 (1901)
Heft: 9

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Petites manœuvres. — Nos casernes : Colombier et Lausanne. — L'inspection des écoles de recrues.

A cette époque-ci de l'année où l'activité militaire est à son apogée, les nouvelles militaires sont rares; on est tout aux manœuvres et je n'ai pas à en parler ici; c'est à d'autres que cette tâche appartient.

Qu'en pourrais-je dire d'ailleurs? Les unes, celles de montagne, viennent juste de finir et les manœuvres du II^e corps sont à peine commencées. Les journaux quotidiens satisfont, au jour le jour, à la curiosité du public; quant aux leçons tactiques et autres, le moment n'est pas encore venu de les tirer.

Une expérience pourtant a déjà été faite dans le I^{er} corps d'armée où sur deux régiments d'une brigade manœuvrant en détachements combinés l'un contre l'autre, l'un termine son cours de répétition et l'autre le commence par les manœuvres de campagne. Quelle est la meilleure méthode? La deuxième a présenté, indubitablement, certains inconvénients sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir. Il y en a aussi d'ailleurs à terminer brusquement les exercices du cours de répétition pour des manœuvres, sans laisser aux troupes le temps nécessaire à être reprises en main, et surtout pour remettre en état le matériel et échanger les objets qui ne sont plus propres au service.

* * *

— La question des places d'armes, des places de tir, et, en général, de tous les établissements militaires que doivent fournir les cantons, donnera lieu, longtemps encore, à de longues mais intéressantes discussions. On se souvient des moyens que la Confédération dut aviser, récemment, pour amener le canton de Neuchâtel à exécuter ses engagements. Il s'agissait de l'établissement d'une place spéciale pour les tirs de combat et les tirs à grande distance.

Cet objet a donné lieu, à la fin du mois de juillet dernier, dans le Grand Conseil de Neuchâtel, à une longue discussion. Les ennemis du militarisme ont renouvelé leurs théories contre la guerre et le service militaire, ils ont parlé en faveur du désarmement et de la paix universelle, ils ont donné comme modèle aux Suisses les exploits des Boers. Néanmoins le Grand

Conseil a suivi la majorité de sa commission et voté le crédit qu'on lui demandait. La création d'une seconde place de tir comme annexe à la place d'armes de Colombier se trouve donc assurée.

Au cours de la discussion, on a rappelé les engagements contractés vis-à-vis de la Confédération et l'on a dit que ces engagements comprenaient non seulement une place de tir mais aussi un agrandissement de la caserne. Si je suis bien informé, voici de quoi il s'agit.

En 1893, des pourparlers s'engagèrent entre le canton de Neuchâtel et le Département militaire suisse pour le renouvellement de la convention relative à Colombier; ces pourparlers aboutirent à une nouvelle convention de janvier 1894, ratifiée deux ans après, le 20 mai 1896, par le Grand Conseil neuchâtelois. Aux termes de cette convention, le canton de Neuchâtel s'engageait à créer une nouvelle place de tir et à agrandir la caserne pour recevoir 1200 hommes.

L'année suivante déjà, en 1897, l'Etat de Neuchâtel fit faire l'étude d'une annexe à la caserne; cette étude, soumise dans l'hiver de 1898 à un examen consciencieux, ne fut pas reconnue réalisable et le canton de Neuchâtel fut invité à faire de nouvelles propositions. Il s'agissait, d'après le projet refusé, de construire un bâtiment annexe aux « Allées », dans des conditions défectueuses d'orientation, de plan, d'organisation et de surface; il aurait fallu, d'ailleurs, sacrifier une partie des arbres de l'allée du milieu, ce qui eût été dommage.

Dès lors, l'Etat de Neuchâtel doit avoir proposé une autre solution consistant à surélever une des parties encore restante de l'ancien arsenal; mais j'ignore quel a été le sort de cette proposition, et si l'on songe, après avoir établi la place de tir, à donner suite à l'autre partie des engagements contractés.

Assurément, l'Etat de Neuchâtel devra un jour tenir sa parole; mais l'on ne paraît pas d'accord sur la meilleure solution à donner à cette question.

Les uns se contenteraient d'agrandir la caserne par l'adjonction d'une annexe, d'autres voudraient abandonner ce qui existe et refaire tout à neuf. Entre ces deux extrêmes, on trouvera peut-être un parti intermédiaire qui satisfera les uns et les autres, ou, à ce défaut, les ralliera tous de guerre lasse.

Je crois que le mal vient de ce que, jadis, on a commis une erreur quand on a entrepris la transformation actuelle de la caserne de Colombier. En désaffectant l'arsenal pour en faire une caserne, on a cru trouver un moyen moins coûteux de résoudre la question qui se posait. On se trompait. A l'époque, certains l'ont dit, mais on ne les a pas écoutés. Depuis, il a fallu construire un nouvel arsenal et maintenant il faut encore agrandir la caserne. Pour avoir voulu éviter une grosse dépense faite une fois pour toutes, on est entré dans la voie des dépenses partielles qui,

additionnées les unes aux autres, feront certainement une somme de beaucoup supérieure à celle qui eût été nécessaire, si, au lieu d'avoir recours à des demi-mesures, on avait construit d'emblée des locaux suffisamment spacieux et appropriés à leur destination.

Et encore, une personne fort au courant de cette question m'affirmait récemment que l'arsenal actuel est insuffisant et qu'il faudra, ou bien rendre à sa destination première l'arsenal désaffecté jadis, ou en construire un nouveau.

On peut s'étonner à juste titre de ce que, dans les assemblées législatives des cantons, on rencontre tant de résistance quand il s'agit de constructions militaires. Beaucoup pensent que pour des militaires tout est bon. Pendant un grand nombre d'années, on a logé les soldats, à Colombier, dans des locaux qui présentaient les plus grands dangers d'incendie et qui étaient, au point de vue de l'hygiène, dans les conditions les plus mauvaises. A Lausanne, la caserne est restée, plus de vingt ans, pourvue d'une quantité d'eau dérisoire ; souvent, pendant la saison chaude où l'on en aurait eu le plus besoin, on en manquait totalement. Je me souviens du temps où l'on menait pompeusement, chaque matin, une compagnie prendre un bain de pieds dans les flaques d'eau de la Louve. Les hommes, que cette eau rare et sale dégoutaient, faisaient semblant d'y tremper le bout de leurs orteils, mais, par compensation, ils ramenaient de ces promenades matinales des souliers et bas, transpercées par la rosée. Cela leur tenait lieu de bain de pieds...

Dans la plupart de nos casernes, le chauffage et l'éclairage laissent absolument à désirer ; la ventilation est remplacée par les courants d'air.

S'agit-il, au contraire, de construire un établissement de détention quelconque, on ne négligera aucun des perfectionnements modernes et l'on prendra des mesures minutieuses pour mettre les précieuses personnes des malfaiteurs à l'abri du moindre malaise.

Messieurs les députés, ce sont vos fils pourtant que vous forcez à vivre dans des milieux trop souvent antihygiéniques et que vous envoyez là peut-être contracter les germes de maladies parfois mortelles.

A peu près à la même époque que l'Etat de Neuchâtel, le canton de Vaud avait pris aussi l'engagement d'agrandir la caserne de Lausanne et de créer une nouvelle place de manœuvres.

La nouvelle place de manœuvres est créée depuis deux ans ; l'infanterie n'en possède pas de plus belle en Suisse. L'agrandissement de la caserne est en train de s'achever lentement, dans des conditions qu'on eût pu désirer meilleures, mais enfin cela se fait et le printemps prochain ce sera accompli, ou à peu près.

Tous les tiraillements auxquels donnent lieu ces questions entre la Confédération et les cantons, tous les marchandages qu'elles font naître au sein des assemblées législatives cantonales, finissent par compromettre

des institutions militaires dont nous ne pouvons nous passer, et il faut désirer que la Confédération, qui désintéresse déjà assez largement les cantons, finira par prendre à sa charge toutes les places d'armes. Cela ne lui coûtera pas beaucoup plus que ne coûte l'état de choses actuel et cela vaudra mieux.

* * *

Un artilleur a répondu à mes réflexions du mois de juillet sur l'inspection des écoles de recrues d'infanterie. Cet artilleur n'est pas d'accord avec moi; il voudrait qu'on étendît les compétences des colonels-divisionnaires et rappelle à ce propos l'article du lieutenant-colonel Ed. Manuel, publié en 1900 par la *Revue militaire suisse*: *L'artillerie de campagne inspectée par les officiers généraux*, aux conclusions duquel il se rallie.

Eh bien, moi non plus je ne suis pas d'accord. Mon contradicteur fait justement remarquer que l'on a raison de confier l'instruction de détail des troupes à des officiers permanents, à des professionnels, « qui ont à préparer les troupes et à les former en vue de la guerre ». Or, à mon avis, c'est précisément à cause de cela que le travail de ces professionnels doit être inspecté, donc contrôlé, par des professionnels.

Non que je désire que l'on frustre les colonels-divisionnaires et que l'on diminue leurs compétences actuelles, au contraire; ils ont besoin de se tenir en contact avec les troupes qu'ils commanderont un jour, et non seulement avec l'infanterie, mais aussi avec les autres armes et avec les services de leur division. Mais quant à l'inspection des troupes au point de vue technique, elle doit appartenir à des professionnels.

Je ne puis donc pas me rallier aux conclusions de mon contradicteur. Si l'on entrait dans ses vues, le colonel-divisionnaire deviendrait un officier permanent, car où trouver un homme qui, à côté d'occupations civiles, aurait assez de puissance cérébrale et de temps pour s'initier à fond à tous les détails de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie et des services auxiliaires, car la logique conduirait jusque-là ?

Et qu'on ne nous donne pas en exemple l'Allemagne et la France; ici, mieux peut-être qu'ailleurs, comparaison n'est pas raison; on oublie que nous ne sommes qu'une armée de milices, et cet « excellent exemple » n'est pas à suivre.

Quoi qu'on fasse, le dualisme existera toujours chez nous entre les officiers de milices et les professionnels. C'est à ces derniers à en atténuer les inconvénients par leur tact et leur mesure. En est-il toujours ainsi ?



CHRONIQUE ALLEMANDE
(De notre correspondant particulier.)

Maneuvres navales. — La visite du tsar. — Manœuvres de siège autour de Metz. — † Generalstabsarzt Dr von Coler. — Projet de réorganisation et matériel de service de l'artillerie à pied. — Les livres. — Un exercice de combat du corps de la Garde.

Nous vivons au temps de l'imprévu, de l'inattendu, je n'en veux pour preuve que la présence d'un prince chinois dans la Suisse libre, à Bâle, où il aurait préféré, j'imagine, une villégiature à l'hôtel des Trois-Rois, à des génuflexions au nouveau palais de Potsdam. Preuve encore les troisièmes bataillons de réservistes qu'on a constitués pour prendre part aux manœuvres impériales, en dépit des mauvaises expériences qu'on avait pourtant faites en 1891 et 1893. Cette année-ci, on a cependant eu la sagesse de les former presque un mois avant les manœuvres, afin de mieux les acclimater. Ces bataillons seront répartis aux sept régiments des deux corps d'armée qui n'ont que deux bataillons : le Ier corps en aura quatre, le XVII^e trois. Les bataillons seront commandés par des majors hors cadres (aggregirte Majors), le bataillon du régiment n° 175 le sera même par un capitaine. Les nominations de ces commandants remontent au 11 mai, mais n'ont été publiées que plus de deux mois après. Enfin, troisième surprise : les manœuvres finiront un jour plus tôt, le 19 septembre au lieu du 20. On a peut-être voulu diminuer les dommages aux cultures dans une province où la moisson a été mauvaise cette année.

Les exercices d'exploration se dérouleront comme je vous l'avais annoncé. Les manœuvres impériales de la flotte auront comme théâtre la baie de Danzig. Elles comprendront 10 cuirassés, 4 garde-côtes, un grand croiseur, 5 petits croiseurs, 2 flottilles de torpilleurs, 3 vaisseaux spéciaux. Les opérations commenceront le 9 septembre. L'Empereur s'embarquera le 10 et débarquera le 14. Le 17 et 18, auront lieu, au dire des journaux, les manœuvres combinées de l'armée de terre et de la flotte. Elles offriront, à coup sûr, un grand intérêt et présenteront quelque valeur surtout si on ne sacrifie pas l'armée aux considérations de la flotte, comme pourrait le faire présager la sentence bien connue : « Notre avenir est sur mer¹ ».

* * *

On avait déjà renoncé à voir l'Empereur de Russie dans la rade de Danzig en raison du deuil de l'impératrice Frédéric. Il y viendra cependant, mais il n'assistera ni à la revue ni aux manœuvres de terre ; il restera à bord de son yacht *Etoile polaire*. Le comte Waldersee — qui s'est heureusement arrêté dans le flot de ses discours retour de Chine — assis-

¹ Unsere Zukunft liegt auf dem Wasser.

tera aux manœuvres comme hôte de l'Empereur. Le prince-régent de Brunswick, prince de Prusse Albrecht, fonctionnera comme arbitre suprême en remplacement de l'Empereur, lorsque celui-ci aura à prendre le commandement de l'un ou de l'autre parti. Les puissances étrangères ont déjà désigné leurs délégués à ces manœuvres; ce sont pour la plupart les attachés militaires. La France envoie de nouveau le lieutenant-colonel de Chazelles, de l'Etat-major général; la Russie, le lieutenant-colonel comte Nostiz; le sultan, son aide de camp Hamdi-Bey.

Les effectifs des troupes, tels que je vous les avais indiqués au mois de mars, ne subissent de modifications qu'en ce qui concerne l'infanterie. Le Ier corps comptera 4 bataillons de plus, c'est-à-dire 37, plus l'école de sous-officiers de Marienwerder, qui équivaut à un demi-bataillon. Le XVII^e corps aura un effectif de 40 bataillons, soit en sus les trois bataillons de réservistes que j'ai nommés.

— On parle de grandes manœuvres de siège dans les environs de Metz, sur la rive gauche de la Moselle. Elles comprendraient le fort en construction Fort Lorraine (Lothringen), situé au centre des deux forts Alvensleben (anciennement Plappeville) et Kameke (St-Eloy), sur le front nord-ouest de la rive gauche, et en face du Horimont, qui domine la position. Comme il est de règle en pareilles circonstances, on se trouvera dans l'obligation d'étendre la ligne des fortifications et d'y enfermer le Horimont même. C'est ce que disent du moins, d'une manière fort peu intelligible du reste, les journaux qui annoncent ces manœuvres et dont les collaborateurs militaires me paraissent peu initiés à l'art de la guerre. Au surplus, ces manœuvres, exécutées par la garnison de Metz et par quelques corps de troupes avoisinants, ne me semblent guère plus importantes que celles que j'ai décrites l'année dernière¹.

— Notre Corps de santé a fait une perte considérable en la personne de son chef, le Generalstabsarzt Docteur von Coler, décédé le 26 août à la suite d'une grave maladie dont il souffrait depuis quelque temps. Coler, né en 1831, avait fait sa carrière comme médecin militaire. En 1874, il était déjà promu général médecin (Generalarzt). Depuis 1889, il était chef du service de santé de l'armée prussienne auquel il a donné son organisation actuelle. Il participa essentiellement à l'introduction du pansement antiseptique dans le traitement des blessures, ainsi qu'à l'adoption du règlement du service sanitaire en temps de paix et de guerre. Il a créé en outre les « rapports sanitaires de l'armée » (Sanitätsberichte). Il a introduit et perfectionné les baraques transportables pour remplacer les hôpitaux.

Tandis que les uns s'en vont, d'autres fournissent des exemples de longue vie; c'est ainsi que le lieutenant-général en retraite v. Streit, né en 1813, et entré dans l'artillerie de la Garde le 1^{er} septembre 1826 (à l'âge

¹ Voir chronique de septembre 1900, page 658.

de 13 ans !) a pu célébrer ses 75 ans de service. Il est vrai que depuis 1878 il était à disposition. Pendant onze ans, cet officier avait été commandant de la place forte de Spandau.

— L'état sanitaire des troupes en service dans les camps d'instruction laisse parfois beaucoup à désirer. Au camp d'Elsenborn, par exemple, situé tout près de la frontière belge, dans les montagnes marécageuses de la Haute Veen, la fièvre typhoïde règne en permanence par suite de la mauvaise qualité de l'eau potable. L'épidémie s'est étendue à d'autres garnisons, telles que Cologne, Aix-la-Chapelle, etc. Ce sont surtout les individus qui ne sont pas soldats de métier comme les volontaires d'un an, les aspirants officiers de la réserve, etc., qui sont les premiers atteints. Le camp de Döberitz, près de Berlin, destiné à la Garde, a dû, à son tour, être abandonné le 21 août, une épidémie de dysenterie s'étant déclarée dans presque tous les corps de troupe qui y étaient rassemblés. Au commencement de ce mois, cinq régiments d'infanterie de la Garde (sur onze qu'elle en compte) furent empêchés de prendre part à l'exercice de combat du corps dans les environs de Berlin. D'après les racontars de la presse, la maladie aurait été provoquée par la mauvaise bière blanche vendue dans les cantines. Ce point demande cependant à être élucidé. Notre célèbre hygiéniste Robert Koch, autorité de premier rang, a été chargé d'ouvrir une enquête et de rechercher les causes de la maladie.

— On enverra une députation de trois officiers, y compris l'attaché militaire, à vos manœuvres du II^e corps d'armée. Ces délégués sont le major-général *Freiherr v. Vietinghoff gen. Scheel*, commandant la 17^e brigade de cavalerie à Schwerin, et le major *v. Besser*, officier d'état-major du gouvernement de Cologne.

— Les journaux parlent d'un vol commis dans la caserne de l'artillerie de campagne à Potsdam : on a enlevé la fermeture d'un canon à tir rapide. La *Gazette de Cologne* parle d'essais qu'on était en train de faire avec cette pièce (ce qui doit être parfaitement erroné) ; d'autres journaux disent qu'il s'agit de la fermeture ordinaire du canon 96, nommée Kurbelverschluss. Est-ce une mauvaise plaisanterie, un acte de vengeance de la part d'un subordonné ou un vol avéré (dont on ne comprendrait pas l'intérêt, la pièce étant connue), c'est ce que l'enquête prouvera.

— Je vous avais parlé dernièrement d'un article du journal *Die Post*¹, de Berlin sur l'« Avenir de l'artillerie à pied », sur lequel je comptais revenir. L'auteur parle des intentions que l'on a pour l'organisation de cette arme qui a été fort négligée jusqu'ici en comparaison de l'artillerie de campagne. A l'échéance de notre loi militaire de 1899, qui a été votée pour le terme de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} avril 1904, on compte donner aux

¹ Journal des mieux informés dans le domaine militaire.

régiments de l'artillerie à pied les troisièmes bataillons qui n'existent actuellement que dans le 2^e régiment — le régiment des côtes qui a ses garnisons dans les ports de la Baltique, à Swinemünde, Neufahrwasser et Pillau ; on augmentera également les huit subdivisions spéciales du train qui fournissent les attelages de gros trait aux bataillons de l'artillerie lourde de campagne. Il n'est pas impossible non plus qu'on crée déjà pour le temps de paix les bataillons d'obusiers lourds de campagne.

Entre temps, on a publié la deuxième partie du *Règlement d'exercice de l'artillerie à pied*, laquelle traite de l'instruction de la pièce, tandis que la troisième partie, relative à la batterie attelée, n'est pas encore dans le commerce.

Je trouve dans le même journal, *Die Post*, quelques renseignements sur ce règlement. Il n'y a que quatre modèles de pièces qui forment la base de l'instruction : 1^o l'obusier lourd de campagne, qui vous est connu ; 2^o le mortier de 21 cm. (en acier) ; 3^o le canon de 10 cm., qui forment, à eux trois, les types fondamentaux de notre artillerie lourde de campagne ; enfin, 4^o le canon de 9 cm. lourd, frère siamois de notre ancien canon de campagne, à cette différence près que la bouche à feu est en bronze durci avec tube intérieur en acier. Ce canon de 9 n'appartient qu'à l'artillerie de forteresse. Pour tous les autres modèles, en service dans l'artillerie à pied, on a assimilé la manœuvre de la pièce à l'un ou à l'autre de ces quatre types. C'est la première fois qu'une publication officielle donne des indications sur le canon de 10, qui me paraît une espèce de canon lourd de campagne pour le tir tendu, analogue à l'obusier lourd de campagne pour le tir courbe. L'*Armee-Verordnungsblatt* du 20 juin parle de la formation de batteries et de colonnes de munitions pour ces pièces qui, du reste, exigent des plateformes au même titre que les mortiers. Elles paraissent en conséquence plutôt construites pour la guerre de position que pour la guerre mobile et pourtant il est assez indiqué de les répartir au corps d'armée, ces deux genres d'opérations (guerre de position et guerre de siège) se succédant très rapidement lorsqu'elles ne chevauchent pas l'une sur l'autre comme j'ai eu déjà l'occasion de vous le montrer¹. Le mois prochain, je vous donnerai quelques renseignements sur la conduite du feu et la direction d'une batterie de l'artillerie à pied, l'espace me manque aujourd'hui.

— La saison d'été ne paraît pas avoir desséché le flot de notre littérature militaire ; on écrit toujours beaucoup. Voici, brièvement, les quelques ouvrages parus. Tout d'abrd, je donnerai l'hospitalité dans cette chronique à l'ouvrage d'un de vos compatriotes, le docteur en philosophie et capitaine au bataillon de fusiliers n° 17 de la Confédération suisse, Reinhold Günther : *Heerwesen und Kriegsführung in unserer Zeit*², étude qui

¹ (Voir chronique allemande de novembre 1900, page 821.)

² Berlin 1901, *Vossische Buchhandlung*.

s'adresse à la généralité des lecteurs et pas seulement aux gens de métier,

Le général Boguslawski publie ses *Strategische Erörterungen betreffend die vom General von Schlichting vertretenen Grundsätze*. Il suffit d'indiquer que Schlichting passe pour le principal créateur de notre règlement d'infanterie de 1888 pour comprendre les commentaires qu'on peut en tirer¹.

L'auteur et tacticien bien connu, major Balck, nous donne le deuxième volume de sa tactique : *Chemins de fer, transports par mer, avant-postes, logement des troupes, exploration, approvisionnement*. On y trouvera, comme dans ses précédents volumes, une foule de renseignements intéressants et utiles, groupés d'une façon nette et claire. Une sorte de guide du même auteur a pour titre : *Zusammenstellung der wichtigsten Angaben über die taktische Verwendung, Ausrüstung u. Bewaffnung der deutschen, austerr., italien., franz. u. russischen Armeen*. Malheureusement, les renseignements techniques ne sont ni complets ni corrects ; l'auteur s'est adressé à des sources qui péchaient par l'exactitude et dont il reproduit les erreurs ; c'est ainsi que pour le canon léger de campagne russe, modèle 1895, il copie les données erronées de l'ouvrage : *Schnellfeuer-Feldkanonen*, du général Wille.

Je vous avais parlé de la brochure Reichenau : *Der Kampf um die modernen Feldgeschütze*. L'auteur qui se croyait si bien caché derrière l'anonymat, a dû avouer qu'il a bien écrit cet opuscule en faveur de l'usine Ehrhardt. Un journal de Königsberg, parlant de cette brochure, avait porté Reichenau aux nues, et avait fait courir le bruit que Reichenau avait refusé une offre de Krupp avant d'entrer au service de Ehrhardt. Reichenau a été ainsi obligé de se démasquer et de donner un démenti à cette nouvelle en déclarant n'avoir jamais reçu aucune proposition de Krupp et avoir bien écrit la brochure qu'on lui attribuait. Cette publication, intéressée comme on voit, me paraît perdre ainsi une partie de sa valeur. Il ne fait plus l'art pour l'art !

— Encore quelques mots pour finir sur le récent service de combat du Corps de la Garde (Gefechtsexerzire) devant l'Empereur le 2 septembre. D'ordinaire, à cette date avait lieu une revue en mémoire de la bataille de Sedan. Cette année-ci, à cause du deuil officiel pour l'impératrice Frédéric, la revue a été supprimée et remplacée par un exercice de combat. Il manquait au corps toute la 2^e brigade d'infanterie de la Garde que l'épidémie de dysenterie à Döberitz avait retenu dans ses quartiers, ainsi que la 5^e brigade de Spandau. Pour combler ces lacunes, on avait fait venir le régiment des Leibgrenadiere n° 8 de Francfort-sur-l'Oder ; toutefois le corps était loin d'atteindre son effectif ordinaire, il manquait encore dix bataillons.

¹ Voir entre autres ce que la *Revue* a publié à ce propos dans l'article sur les *Manœuvres impériales allemandes de 1900*, livraison de janvier 1901.

On avait formé pour la manœuvre de combat deux partis, le *bleu*, composé de la 2^e division d'infanterie de la Garde, soit des quatre régiments de grenadiers nos 1 à 4 et des tirailleurs (Gardeschützenbataillon) ensemble 13 bataillons, des cuirassiers et les 2^{es} uhlans de la Garde, renforcés par la 1^{re} brigade de l'artillerie de campagne de la Garde (2 régiments), tous appartenant à la garnison de Berlin. Le parti *rouge* était formé par le 1^{er} et le 3^e régiment de la Garde, le bataillon des chasseurs, le régiment des Leibgrenadiere, au total 10 bataillons, plus 3 régiments de cavalerie de la garnison de Potsdam : Gardes-du-Corps, Leibhusaren et 1^{er} uhlans, et la 2^e brigade d'artillerie de campagne (2 régiments). Il manquait toute la brigade de dragons qui doit prendre part aux manœuvres de la 38^e division à Erfurt.

Le terrain des manœuvres était une plaine au sud de Berlin à environ 8 km. de la limite méridionale du champ de manœuvres de Tempelhof. Les bleus (division de Berlin) qui avaient une supériorité en infanterie, mais une cavalerie inférieure en nombre, avaient pris une position près des villages Buckow et Gross-Ziethen, front au sud ; les rouges (division de Potsdam) s'avançaient dès Zossen (chemin de fer de Dresde) pour s'emparer de Berlin.

Le combat débute par un engagement ordinaire autour des villages, avec son changement habituel de décors. Le parti bleu (général v. Bülow), profitant de sa supériorité en infanterie, progressa peu à peu sur son aile droite, soutenu par son artillerie, qui se contenta de soutenir de son feu à longue portée le mouvement en avant de l'infanterie, sans l'accompagner seulement de quelques batteries. Le parti rouge (lieutenant-général v. Kessel), plus fort en cavalerie, en prit avantage pour exécuter un grand mouvement enveloppant. Il réussit, sans être remarqué, à tourner son adversaire et à mettre hors de combat toute l'artillerie bleue. La manœuvre se termina sur ce fait d'arme, et fut un grand succès pour le parti rouge, démontrant une fois de plus l'importance qu'il y a à savoir employer son artillerie et à ne pas la laisser en l'air. La manœuvre fut suivie d'un brillant défilé de toutes les troupes devant l'Empereur.

CHRONIQUE ANGLAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Le recrutement. — Une critique de manœuvres. — Suppression du feu de salve. — Instruction de l'infanterie montée. — Diversité du matériel d'artillerie en service dans la guerre sud-africaine.

La question militaire à l'ordre du jour en Angleterre est celle du recrutement. Chacun est d'accord pour reconnaître nécessaire une augmentation de l'armée ; comme cette augmentation doit être effective et non

seulement sur les contrôles, il s'agit de savoir comment y arriver. Dans une séance du Royal United Service Institution, le capitaine A.-H. Lee, membre du parlement et ancien officier d'artillerie, a fait au mois de juillet une conférence à ce sujet. En voici le résumé :

Les conditions actuelles du recrutement sont loin d'être satisfaisantes ; quoiqu'on ait encore abaissé l'année dernière le minimum de taille qu'on demandait des recrues, le trente pour cent des enrôlés étaient encore au-dessous de ce minimum. Ce ne sont plus des hommes, ce sont des enfants. Cependant le besoin d'hommes se fait de plus en plus sentir, surtout dans les circonstances actuelles. Il s'agit donc de trouver le moyen d'inciter les jeunes gens à devenir soldats, et, en ayant le nombre, avoir aussi la qualité. Le gouvernement américain donne à la recrue entrant au service une solde journalière de 1 shelling 9 pence ; sur cinq hommes qui se présentent il peut en renvoyer quatre, tandis qu'en Grande-Bretagne on est forcé d'en prendre trois sur quatre. La conclusion à tirer est bien simple : il faut mieux payer les soldats si l'on veut en avoir davantage.

Ce serait donc une simple question d'argent, mais, en admettant que ce moyen suffise, que les recrues arrivent en foule, n'y aurait-il pas à craindre que la situation économique du pays en soit modifiée ? A une augmentation de la solde des recrues correspondrait peut-être une élévation des salaires des ouvriers, qui aurait pour effet le plus direct l'augmentation de prix d'une quantité d'objets, le renchérissement de la vie.

— Un officier bien connu, surtout par les revers qu'il a subi, quoiqu'on les lui ait bien facilement pardonnés, Sir Redvers Buller, a fait dernièrement à Aldershot, à la suite de manœuvres, la critique suivante, intéressante à connaître, et dont j'emprunte le résumé à la *Revue du Cercle militaire*, no 33 :

Les officiers doivent se rappeler qu'il faut avant tout, dans les exercices, étudier le terrain et s'efforcer d'appliquer la tactique à la nature du sol sur lequel ils manœuvrent. Chaque fois que l'on manœuvre, il faut se couvrir comme en temps de guerre ; or, la cavalerie, en quittant Aldershot pour se porter à son point de rendez-vous, n'avait pas d'éclaireurs. La cavalerie ne devrait mettre pied à terre que très rarement, quand elle doit attaquer une infanterie de front. Il est préférable que quelques cavaliers restent en observation sur le front pendant qu'un détachement s'efforce de tourner l'infanterie pour l'obliger à la retraite.

L'infanterie montée a bien manœuvré, mais ses hommes étaient trop serrés quand elle attaquait.

Parlant de l'artillerie à cheval, Redvers Buller rappelle qu'en temps de guerre, il ne faut négliger aucune occasion de ménager les chevaux, c'est-à-dire d'utiliser les routes quand c'est possible, au lieu de traverser des terrains mous. Le général Buller signale une batterie qui a pris une si mauvaise position sur une arête qu'elle servait de cible à l'artillerie adverse.

Dans l'infanterie, les officiers ont une tendance à faire occuper des points favorables par un trop grand nombre d'hommes; avec le fusil à tir rapide, il faut épargner les hommes beaucoup plus qu'autrefois.

Dans les moments de danger, soit que l'on se porte en avant, soit que l'on batte en retraite, les hommes se resserrent instinctivement; il faut faire tout le possible pour combattre cette tendance. Dans les renforcements de la ligne de feu, il vaut mieux prolonger la chaîne à droite ou à gauche, de manière à envelopper de feux l'objectif de l'attaque.

Lorsque l'on se replie, les officiers semblent oublier la grande portée des fusils de leurs hommes.

La meilleure méthode de battre en retraite, c'est d'occuper une position à 9 ou 800 mètres de celle qui doit être abandonnée; il faudrait indiquer aux hommes le point où ils doivent se rallier. Si le terrain est découvert, les hommes doivent se replier tous ensemble aussi rapidement que possible jusqu'à ce qu'ils soient hors de portée des fusils de l'adversaire. Si le terrain est coupé, les unités doivent se replier successivement de position en position. En aucun cas des troupes qui battent en retraite ne doivent s'arrêter en un point où elles sont encore exposées aux feux de la position qu'elles viennent d'évacuer.

Que cette critique soit subversive, je n'en suis pas bien sûr, mais elle montre une fois de plus la vérité du vers de Destouches :

La critique est aisée et l'art est difficile.

Puisque je viens de citer un vers, qu'on m'en permette quatre autres se rapportant au général Buller, et qui, pour être irrévérencieux, n'en sont pas plus connus :

Buller est un grand capitaine,
Et pour arriver à cela
Il a passé la cinquantaine
Et repassé la Tugela.

— On se rappelle que durant l'année dernière le major Freemantle et le capitaine Grant ont visité plusieurs places d'armes de la Suisse. Dans le rapport de ces deux officiers on trouve, qu'à la différence de l'Angleterre, la Suisse ne se sert pas du feu de salve pour des raisons que chacun connaît et que du reste ces messieurs énumèrent tout au long. Dans quelque temps cette différence n'existera plus, le maréchal Roberts a déclaré lui-même que ce genre de feu était pratiquement impossible. Et pourtant le « *Infantry Drill Book* » de 1896 dit en propres termes que le feu de salve doit durer pendant tout le développement d'une attaque, jusqu'à ce que le capitaine ordonne le feu à volonté (*independent fire*)... et plus loin : que le feu à volonté n'est, dans la règle, utilisable qu'aux distances du combat décisif.

Le feu de salve aura bientôt vécu en Angleterre et le n° 3577 de l'*United Service Gazette* lui consacre un véritable article nécrologique : le glas du feu de salve (*the Quell of the Volley*), dans lequel, loin de regretter ce genre de feu, l'auteur se demande comment et pourquoi cette vérité a

été si longtemps ignorée par ceux qui sont responsables de l'instruction du tir en Grande-Bretagne et qui en publient les règlements. On pourrait lui répondre, comme Montaigne, que l'homme est un animal ondoyant et divers : si l'on veut progresser, il faut modifier. Ce qu'il y a de curieux et d'intéressant dans cette opinion émise par lord Roberts à la fin de sa carrière active, c'est que Napoléon Ier à Ste-Hélène en disait tout autant. On trouve en effet dans les « notes inédites de l'empereur sur les Mémoires militaires du général Lloyd », notes qu'il a lui-même écrites en marge de cet ouvrage pendant sa captivité, la remarque suivante : « Aucun feu n'a plus de valeur, ni n'est plus exécutable en guerre que le feu à volonté. »

A ce propos, il est également intéressant de remarquer que le projet français de règlement sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie suppose aussi le feu de salve.

— Jusqu'à présent l'infanterie montée n'existeit pas en Angleterre comme arme spéciale ; on se bornait à instruire un certain nombre de soldats d'infanterie qui retournaient ensuite à leur arme. Il faut supposer que dorénavant on donnera une plus grande extension au service et à l'instruction de l'infanterie montée. On a remarqué que cette troupe rendait de précieux services surtout dans les campagnes telles que celle qui est en train de se terminer. Le gouvernement a institué, il y a quelque temps, un état-major permanent pour l'instruction de l'infanterie montée, à la tête duquel se trouve le lieutenant-colonel A.-J. Godley des Irish Guards. On construit également dans ce but à Aldershot des nouvelles casernes, des écuries et des logements pour officiers.

— Quant à la guerre sud-africaine, elle continue à traîner en longueur ; il serait difficile de prévoir quand elle finira. En tout cas les puissances européennes auraient mieux à faire qu'à invectiver l'Angleterre ; si elles se mettaient à sa place, elles comprendraient peut-être que ce n'est pas au vainqueur à demander la paix, mais plutôt aux vaincus. Ceux-ci, surtout parce qu'ils sont des petits peuples, seront toujours et partout sympathiques quand on fait du sentiment ; il serait pourtant préférable que chacun s'occupât de ses propres misères au lieu de reprocher à d'autres ce qu'il aurait fait, ou ce qu'il a fait, en pareilles circonstances.

Un dernier renseignement à propos de cette campagne : On trouve dans l'*Army and Navy Gazette* les indications suivantes sur les bouches à feu employées par les troupes anglaises :

Canon automatique (Pom-pom)	calibre 37 mm.
» Hotchkiss à tir rapide	» 47 »
» de 112 kg.	» 63.5 »
» avec obturateur à vis	» 63.5 »
» de 4 kg.	» 76.2 »
» de 2.9 pouces	» 75 »

Canon réglementaire de l'artillerie à cheval	»	76.2 mm.
» de marine de 89 (406 kg.)	»	76.2 »
» » 129 (610 kg.)	»	76.2 »
» » 4.7 pouces	»	119 »
Obusiers de 5 pouces	»	127 »
» 6 »	»	152 »
Canons de 5 »	»	127 »
» marine de 6 pouces	»	152 »
Obusiers de 6.3 pouces	»	160 »
Canons de marine de 9 pouces	»	233.7 »

En outre des mitrailleuses de divers modèles.

Cette diversité de calibres et la grande variété de ces bouches à feu ne devaient certes pas faciliter le ravitaillement en munitions.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE (*De notre correspondant particulier.*)

Casinos et « mess » d'officiers. — Situation et solde des cadets de l'armée et de la Landwehr. — Effets des projectiles de petit calibre sur l'organisme vivant. — Projectiles éclairants. — Conserves de café dans l'armée.

— Dans les dernières séances des délégations austro-hongroises, à propos de la discussion du projet de budget pour 1902, il a été question à plusieurs reprises de certains différends survenus entre l'administration militaire et la Société des officiers et des fonctionnaires pensionnés¹. Comme le Président de cette société est en même temps Président de la « Société des sciences et des casinos militaires viennois », et comme certains autres casinos militaires sont également dirigés par des officiers pensionnés, il était à craindre que la controverse ne vienne à s'étendre à l'institution des casinos militaires. Sur le vœu exprimé par le Ministre de la Guerre, ces casinos ont modifié leurs statuts en ce sens que les présidents et vice-présidents ne seront plus choisis librement par les sociétaires, mais nommés, dans chaque garnison, par les commandants de corps.

La presse non militaire caractérise cette décision comme une sorte de « mise en régie tout à fait incompréhensible » des casinos militaires, c'est-à-dire comme un empiétement sur les droits de leurs membres. Cependant, tout juge impartial admettra qu'entre le Ministère de la Guerre, organe central de l'armée, et les casinos militaires, qui groupent, sans contrainte, les officiers et les fonctionnaires de même rang, les liens de la discipline ne doivent pas se relâcher.

¹ V. p. 476, al. 4.

Parmi les articles de journaux parus à ce sujet, il convient de relever celui publié par le *Fremdenblatt*. Il éclaire la question d'un jour nouveau, en montrant ce qu'étaient et ce que sont devenus aujourd'hui les casinos d'officiers. Voici un court résumé des judicieuses observations de ce journal.

La période d'éclat des casinos d'officiers est aujourd'hui passée. On peut même dire que cette institution est devenue aujourd'hui, pour beaucoup d'officiers, une charge, d'autant plus lourde à supporter que l'officier n'a pas la faculté de s'y soustraire. Il est tenu, par les exigences de ses fonctions, de se faire recevoir membre du casino de sa garnison. L'aversion qu'il éprouve pour cette institution s'explique aisément. L'officier de troupe, placé toute la journée sous le contrôle de ses supérieurs hiérarchiques et en contact continual avec eux, éprouve, le soir venu, le besoin bien naturel de disposer librement de ses heures de repos ; il recherche des distractions ; il désire faire valoir sa propre personnalité en compagnie de gens de son choix — et voilà pourquoi il fuit le casino d'officiers. Dans les grandes comme dans les petites garnisons, ces établissements sont fréquentés surtout par des officiers d'un certain âge et d'un grade élevé, qui vont y lire leur journal ou y faire leur « partie » et qui ne veulent pas être dérangés. Les officiers et fonctionnaires retraités y sont aussi fréquemment représentés par un contingent assez nombreux de « vieux grognards ». En dépit de tous les égards dus à cette classe respectable de fidèles serviteurs de la patrie, on conçoit aisément que leur société n'exerce pas, sur les officiers d'un âge moins rassis, une attraction irrésistible. Aussi, la plupart des jeunes officiers croient-ils avoir suffisamment satisfait aux obligations qui leur incombent, comme membres du casino lorsqu'ils ont fait acte de présence à quelques-unes des fêtes qui y sont organisées de temps à autre. D'ailleurs, dans les grandes garnisons, comme Vienne, Budapest, etc., les casinos sont situés à de telles distances des casernes que beaucoup d'officiers ne pourraient s'y rendre régulièrement, même s'ils y étaient attirés par l'appât d'une excellente cuisine. Or, on ne connaît pas, jusqu'ici, de casino d'officiers qui ait trouvé le secret de s'assurer, d'une manière durable, le concours d'un bon restaurateur.

Mais la principale cause du déclin des casinos d'officiers est la concurrence que leur font les « mess d'officiers », qui ont pris partout en ces dernières années un développement considérable. Non seulement ces « mess » sont bien organisés au point de vue culinaire, mais ils offrent à leurs membres des locaux confortablement aménagés et meublés, en sorte qu'ils constituent de véritables *homes* de famille, où les officiers d'un même régiment ne se retrouvent pas seulement au milieu de leurs camarades, mais encore en compagnie de personnes de toutes conditions, car les mess pratiquent largement l'hospitalité envers l'élément civil.

Comment s'étonner que les officiers qui font tant de sacrifices pour se créer un intérieur de famille soient peu disposés à contribuer aux frais de l'institution si impopulaire des casinos? Du moment que ces établissements tombent en discrédit, n'y aurait-il pas lieu de consulter les officiers intéressés au sujet de leur maintien ou de leur suppression et de les conserver seulement dans les garnisons où leur existence serait reconnue utile ou nécessaire? La défaveur qui entoure l'institution influe sur le choix du Président. Sans exercer aucune pression sur ses subalternes, le commandant de place leur propose comme Président tel ou tel officier supérieur plus ou moins bien qualifié pour ces fonctions, et l'élection se passe au milieu de l'indifférence générale des sociétaires.

Ceux qui savent ce qui précède reconnaîtront volontiers que la décision prémentionnée du Ministère de la Guerre ne change pas grand chose à ce qui existe actuellement. La plupart des membres des casinos militaires feront aisément leur deuil d'un « droit » qui leur tenait si peu à cœur.

Le bruit que l'on a fait autour de cette mesure provient uniquement de ce que l'on a saisi l'opinion publique d'une question de ménage intérieur qui n'aurait jamais dû être portée devant elle.

Le grand public n'a pas à intervenir dans des débats de cette espèce. D'ailleurs, ceux qui s'estiment lésés par la mesure en question ne tarderont pas à s'apercevoir qu'elle est plutôt dans l'intérêt de l'institution des casinos militaires, car l'appui que leur prête le Ministère de la Guerre sera désormais beaucoup plus effectif qu'auparavant et les conflits qui pourraient surgir au sein de ces sociétés pourront être aplatis beaucoup plus facilement que ce n'était le cas jusqu'ici.

— D'après ce qu'annonce la *Reichswehr*, le Ministère de la Guerre élaboré en ce moment un projet aux termes duquel les cadets de l'armée et de la Landwehr seraient mis au rang des stipendiaires de la douzième catégorie¹. On créerait deux classes de cadets. La première comprendrait les cadets remplaçant les officiers; la deuxième les cadets faisant fonction de sous-officiers. Cette innovation mettra fin à l'injustice résultant du fait que les cadets, qui subissent les épreuves pour l'obtention du grade d'officiers, qui font le service d'officiers et qui ont droit aux honneurs réservés aux officiers, étaient, au point de vue de leur solde, assimilés aux simples soldats, tandis que les aspirants de marine sortant de la vie civile reçoivent déjà la solde d'officiers et que les cadets de marine font partie du corps des officiers. D'autre part, la position des cadets dans la hiérarchie militaire sera enfin régularisée en ce sens qu'ils seront considérés comme étant placés au bas de l'échelle des officiers et non plus au haut de l'échelle des sous-officiers et rattachés ainsi à la troupe.

¹ A la neuvième catégorie appartiennent les capitaines, à la dixième les premiers lieutenants, à la onzième les lieutenants et personnes assimilées.

Enfin, cette mesure amènera une amélioration, depuis longtemps reconnue nécessaire, de la situation matérielle des cadets, qui ont beaucoup de peine à nouer les deux bouts avec leur solde actuelle. Leur solde future sera de 120 couronnes par mois, comme celle des cadets de marine de deuxième classe et des aspirants de marine. Leur indemnité de quartier correspondra au loyer d'un logement de cadets composé d'une chambre, d'une antichambre et d'une cuisine.

Les cadets nouvellement nommés et qui ne seront pas habillés aux frais de l'école de cadets dans laquelle ils entreront, recevront une indemnité d'habillement égale aux deux tiers du montant alloué aux aspirants-officiers promus lieutenants. Ce montant varie selon les différentes armes. Il est de 333 couronnes pour les hussards, de 266 couronnes pour les uhlans et les dragons, de 212 couronnes pour l'artillerie et le train et de 160 couronnes pour les autres troupes. Le troisième tiers de cette indemnité sera cependant retenu aux cadets lors de leur promotion au grade de lieutenant. D'autre part, ils ne seront plus autorisés désormais à avoir un domestique d'officiers.

— Les publications du médecin de régiment Dr Majewski, sur les effets des projectiles de petit calibre ont apporté, à plusieurs reprises, d'utiles et intéressantes contributions à l'étude du caractère et du traitement des plaies qui seront causées, dans les guerres futures, par les armes à feu actuelles. D'après ce qu'annonce la *Militär-ärztliche Zeitung*, les expériences récentes faites par le médecin prémentionné ont nettement démontré, non seulement que les blessures peuvent devenir beaucoup plus dangereuses, s'il s'y trouve des morceaux d'étoffe déchirés de l'uniforme, mais encore que des complications très graves peuvent survenir par suite de la présence dans les plaies de débris métalliques, tels que des fragments de boutons, de boucles, etc. Les expériences ont été effectuées avec un fusil Männlicher du calibre de 8 mm. sur un but placé à une distance de 600 pas et chargé de boutons et d'autres objets métalliques. Ces objets ont été littéralement hachés, si bien que la pénétration de ces fragments de métal dans les plaies peut être considérée comme inévitable. Il arrive fréquemment aussi que la balle s'aplatit sur le métal et qu'ainsi détournée de sa route, elle blesse beaucoup plus grièvement l'homme atteint ou ses camarades les plus rapprochés que ce n'eût été le cas si le projectile avait suivi une ligne directe. Pour ces diverses raisons, il importerait beaucoup que les parties métalliques de l'uniforme soient remplacées par des objets fabriqués avec une autre substance plus inoffensive, par exemple en bois dur.

D'autres expériences du Dr Majewski ont eu pour but de déterminer la perte d'énergie que subit le projectile de petit calibre lorsqu'il pénètre dans la charpente osseuse de l'organisme vivant. A cet effet, on a tiré sur des ossements d'animaux placés devant des caisses remplies de terre

foulée dans laquelle les projectiles venaient s'insinuer après avoir traversé les os. On a ainsi constaté qu'après avoir passé au travers de trois couches d'os juxtaposées, le projectile avait subi une déperdition d'énergie à peu près totale. Aux distances dans les limites desquelles se déroule la phase décisive du combat, un projectile ennemi sera donc arrêté, en cas de circonstances favorables, par le corps d'un cheval ou d'un homme couché. Si l'homme atteint se trouve dans une autre position, le projectile pourra ou bien se perdre, ou bien pénétrer dans le sol, ou bien encore frapper, avec une énergie réduite de moitié, d'autres hommes placés plus en arrière. Le fait que, dans la caisse remplie de terre, on a trouvé des esquilles d'os jusqu'à une profondeur de 20 cm. prouve clairement que les débris d'os perforés et brisés sont entraînés avec une grande énergie, en sorte qu'ils agissent eux-mêmes comme projectiles et peuvent à leur tour blesser d'autres soldats.

— L'absence de projectiles éclairants est considérée depuis très longtemps comme une lacune très sensible dans notre matériel d'artillerie de fortresse. On a cru pouvoir la combler en éclairant l'avant-terrain au moyen de projecteurs électriques. Mais l'emploi de ces appareils n'est pas possible par tous les temps ; leur portée éclairante est relativement faible ; enfin, ils sont d'un prix élevé, d'un maniement délicat et malcommode. Pour ces divers motifs, on en est revenu sérieusement à l'idée de compléter l'armement de l'artillerie de fortresse par l'acquisition d'un matériel de projectiles éclairants.

Il n'y a pas là un recul provenant de ce qu'on se serait rendu compte de l'inefficacité absolue des projecteurs électriques. Ceux-ci continueront à rendre des services quand ils seront à disposition et toutes les fois qu'ils pourront être employés dans des circonstances favorables. Dans tous les autres cas, on aura recours, pour l'éclairage de certains secteurs déterminés du terrain, aux projectiles éclairants, concurremment peut-être — quand faire se pourra — aux projecteurs électriques. Depuis quelque temps, on a entrepris des essais avec des projectiles éclairants du calibre de 15 cm. Ces expériences, qui seront continuées, ont donné jusqu'ici des résultats très satisfaisants.

— Le Ministère de la Guerre a décidé que les conserves de soupe formant la provision de réserve de guerre seront remplacées successivement, jusqu'à la moitié des approvisionnements actuels, par des conserves de café.

Une ration de conserve de café pèse en moyenne 20 grammes sans l'emballage et se compose de

2,5 grammes de café de fèves ;
10 » de sucre ;
4,5 » de café d'orge ;
3 » de café de figues.

Les conserves de café sont livrées par doubles rations comprimées de 40 grammes, de forme prismatique et par paquets de 20 et de 10 rations de 20 grammes chacune, enveloppés, les premiers dans du parchemin, et les seconds dans du papier d'emballage, le tout emballé en caisses de 2000 rations.

Comme la provision de réserve de guerre se renouvelle constamment, la troupe ne consommera plus, désormais, uniquement des conserves de soupe, mais encore, par moitié, des conserves de café. Cette innovation sera certainement bien accueillie de la troupe, car, lors des essais effectués avec les conserves de café, les hommes ont manifesté une préférence marquée pour ce genre de nourriture.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le bilan du ministère André. — L'« Instruction » sur l'exécution des manœuvres d'automne.

En Saintonge (Notes journalières sur les opérations des 11^e et 18^e corps).

J'avais annoncé, en mai de cette année, l'intention que j'avais d'établir le compte des progrès réalisés par le général André pendant les douze mois qu'avait duré son ministère. J'ai dit (page 487) pourquoi j'avais reculé devant l'exécution de cette promesse. Dois-je croire que c'est ma défection qui a décidé le principal intéressé à faire le travail lui-même ? Et, surtout, dois-je ajouter qu'il y a mis plus de complaisance que je n'en aurais mis, et beaucoup d'eau bénite ? Il a fait l'éloge du projet de révision du code de justice militaire élaboré par son « éminent prédécesseur », et qu'il s'est approprié. C'est ce qui s'appelle n'être pas exigeant. Il est vrai que l'éminent successeur du général de Galliffet reconnaît qu'il y a loin du code ainsi revisé à l'idéal. Merci de l'aveu ! L'attaque dirigée contre la « traditionnelle boule de son » n'a pas, elle non plus, l'heure de me plaire, et pas davantage la proclamation de l'accord complet qui existe entre le département de la guerre et celui du commerce en ce qui concerne le sort des ouvriers. Je n'aime guère qu'on me parle du pas « des plus importants » qui a été fait pour améliorer la situation des vétérinaires, aussi bien « au rapport moral qu'au rapport matériel... » Mais je reconnais qu'il ne faut pas trop demander.

Quoi qu'il en soit, voici le tableau sommairement dessiné, d'après le général André lui-même, des principaux actes dont il s'enorgueillit :

« Nous avons rendu aux officiers le droit de porter la tenue civile en dehors du service ; nous avons fait disparaître les obstacles que la monarchie avait mis au mariage militaire ; nous avons, dans nos grandes

écoles, institué des conférences sur le rôle social de l'officier, sur ses devoirs d'éducateur à l'égard du soldat.

» Une plus équitable répartition des indemnités de toute nature a permis de venir en aide à des garnisons où la vie est sensiblement onéreuse, et nous a donné la possibilité de rendre supportable à nos sous-officiers certaines exigences du service militaire ; nos capitaines ont reçu de notables augmentations s'élevant pour les plus anciens jusqu'au quart de leur solde et les rapprochant, à quelques centaines de francs près, de la solde du grade supérieur.

» Nous avons, dans nos contrats avec nos entrepreneurs, exigé de meilleures conditions de salaire pour les ouvriers qu'ils emploient ; nous avons poursuivi les améliorations possibles de la situation des ouvriers de nos établissements militaires.

» Dans toutes nos adjudications de travail, nous allons au-devant des sociétés coopératives ouvrières, auxquelles nous ne marchandons pas les conditions les plus avantageuses.

» Pour ce qui concerne nos grandes fournitures de blé et de fourrages, nous avons pu appeler à nos soumissions les plus modestes de nos cultivateurs ; une expérience entreprise en grand cette année nous a donné jusqu'ici les meilleurs résultats.

» Mais en dehors de ces questions, au-dessus même, se trouvent celles qui concernent l'organisation générale de l'armée et son instruction professionnelle. Sur ces choses, je n'ai rien innové ; notre armée, elle aussi, est un bloc, et l'on ne peut toucher au moindre de ses détails sans la plus extrême circonspection. Je n'ai rien innové, j'ai repris et poursuivi l'étude des questions qui depuis de longues années étaient dans les préoccupations de tous nos officiers, et si, sur certains points déjà, j'ai réalisé leurs désirs, je n'ai d'autre mérite que de l'avoir osé, d'autre mérite que d'avoir voulu laisser au ministère de l'action républicaine l'honneur de présider à des améliorations dont nos ennemis politiques eux-mêmes ont reconnu la valeur :

» Remettre au gouvernement de la République par l'intermédiaire de son ministre de la guerre l'action qui doit revenir à tout gouvernement responsable dans l'avancement ;

» Rendre aux officiers provenant du rang la part qui leur revient légitimement dans l'accession aux grades supérieurs ;

» Supprimer les inspections générales à jour fixe, qui étaient condamnées depuis si longtemps ;

» Rétablir, en conformité de notre loi fondamentale, l'autorité et le commandement des généraux de division en plaçant dès le temps de paix leur artillerie sous leurs ordres ;

» Mener à fin la transformation de notre artillerie, la doter d'une nouvelle instruction sur le combat qui soit en rapport avec notre nouveau matériel ;

» Préparer pour l'instruction de notre armée deux nouveaux champs de manœuvres d'une surface de cent kilomètres carrés, dépassant les dimensions de notre camp de Châlons;

» Faire pénétrer l'emploi de la bicyclette dans l'armée; préparer l'introduction des compagnies cyclistes dans nos rangs.

» En même temps, nous avons eu à procéder à l'incorporation de l'armée coloniale dans notre ministère, problème complexe et délicat qui n'est qu'approximativement résolu, problème dont certains détails d'application sont encore à l'étude ou devront être redressés, mais dont la solution générale est d'ores et déjà acquise. »

En résumé, et malgré les réserves que j'ai pu formuler, ce programme est considérable, et c'est un grand honneur pour le général André de l'avoir réalisé.

Cette année-ci, par extraordinaire (et pour cette fois seulement, je le suppose), nous avons deux « manœuvres généralissimes », si je peux employer cette expression, que je ne crois pas avoir besoin de définir. La première semaine de septembre a vu un grand rassemblement de troupes en Saintonge, avec un petit semblant de débarquement, qui a été la nouveauté, le « clou » de la représentation. Puis, du 9 au 19 du même mois, autre grand rassemblement en campagne. Les choses ont été réglées de façon à permettre au directeur et aux spectateurs de se transporter de l'un des théâtres à l'autre : il n'y a que les acteurs qui n'ont pas été les mêmes.

Comme les opérations de Champagne battront leur plein au moment où paraîtra cette chronique, le récit n'en sera donné que dans la livraison du mois prochain. Quant à ce qui s'est passé en Saintonge, je n'ai pas le temps d'en rédiger une narration suivie et je dois me contenter de mettre bout à bout les notes que j'ai prises au jour le jour.

Mais, avant de les transcrire, il me faut signaler une innovation.

On se rappelle que chaque année les Directeurs des manœuvres publiaient des « Instructions » sur les règles à suivre, pendant la durée de ces manœuvres, pour leur exécution. J'ai eu l'occasion de dire à maintes reprises ce que je pensais de ces documents où ont été la plupart du temps édictées des prescriptions contraires au texte ou à l'esprit des règlements. J'en ai notamment parlé en juin 1898, à propos des généraux Cailliot et de Négrier. L'an dernier, je suis revenu à la charge à propos du général Brugère.

Eh bien, le ministre a pensé qu'il pouvait y avoir intérêt « à rendre permanentes les prescriptions d'un usage constant et renouvelées chaque année. » Et, donc, il a codifié ces prescriptions en une notice datée du 22 avril dernier, notice qui me semble prêter sur plus d'un point à la cri-

tique. Mais que je loue en ce qu'il y est nettement spécifié qu' « on appliquera strictement les prescriptions des règlements de manœuvres des différentes armes au sujet des formations et de l'emploi des feux. Aucune instruction tactique spéciale ne devra donc être établie ou mise en usage dans les corps de troupe pour les manœuvres. »

Je n'entrerai pas, bien entendu, dans l'examen des détails, encore que je ne voie pas bien pourquoi on modifie la tenue de campagne par la substitution de gants blancs aux gants de couleur « pour les revues de fin de manœuvres qui seraient honorées de la présence de M. le Président de la République. » Je ne vois pas non plus très bien comment on reconnaîtra, pour leur rendre les honneurs spéciaux que le ministre leur attribue, les « membres du conseil supérieur de la guerre, assistant aux manœuvres en vertu d'une mission spéciale. » Porteront-ils un insigne quelconque indiquant cette mission ? Si non, on sera forcé, semble-t-il, de distribuer leur photographie aux troupes.

« La discipline de marche, est-il dit, sera maintenue avec une rigueur absolue. » Nous verrons bien. En tout cas, voici une règle imposée pour cette discipline de marche : les servants de l'artillerie « ne monteront sur les coffres que lorsque la batterie sera appelée à trotter. »

En passant dans les lieux habités, l'infanterie prendra le pas cadencé en conservant l'arme à la bretelle. Les hommes à cheval et les conducteurs rectifieront leur position *sic*; le sabre sera laissé au fourreau.

Le silence est recommandé pendant la manœuvre : « Les troupes seront conduites par assouplissement, » c'est-à-dire par gestes.

Le combat se développera d'un manière lente et méthodique, de façon que toutes les phases en soient bien marquées sur le terrain et que l'artillerie ait le temps d'occuper ses positions, de régler son tir et d'exécuter un feu efficace.

Il est recommandé tout particulièrement de proportionner le front de combat à l'effectif réel des unités. Les positions seront occupées en se basant non sur l'effectif de guerre des unités, mais sur leur effectif présent.

Après l'engagement, il y aura une critique. Cette fois, le mot y est. A moins d'ordres contraires, les troupes seront rassemblées, mangeront leur repas froid et prendront le café pendant la dite critique.

On entrera au cantonnement avec la même pompe qu'en temps de paix, le service au cantonnement se faisant comme en campagne, avec cette différence que « tous les sous-officiers et les soldats seront rentrés dans leurs logements à 8 h. 30 du soir au plus tard. »

En principe, les hommes devront pouvoir manger la soupe entre six et sept heures du soir. Si elle ne pouvait être prête à temps, on la remplacerait « par un ragoût fait avec la moitié de la ration de viande du jour; la soupe serait faite plus tard avec le restant de la ration, de manière que les hommes puissent prendre le bouillon avant le départ du lendemain. »

Ne vous semble-t-il pas que le ministre aurait bien fait de prendre exemple sur le préteur romain? Et, dans le paragraphe que je vais transcrire, relatif à la transmission des ordres, ne vous semble-t-il pas qu'il ait méconnu les nécessités de la guerre où chaque soir on se couche sans savoir, sans pouvoir savoir, devrais-je dire, à quelle heure il faudra se lever le lendemain et ce qu'on aura à faire?

Il importe essentiellement que les ordres soient transmis le plus rapidement possible aux troupes.

Il y a intérêt, à ce point de vue, à ce que toute troupe puisse connaître, au moment de l'appel du soir (*sic*), l'heure de son départ pour le lendemain, ce qui est, en somme, le renseignement le plus important pour elle...

... Dans le cas où ce renseignement ne serait pas parvenu à l'heure de l'appel (toujours!), il sera admis que la troupe sera tenue prête à partir le lendemain au réveil, soit à 5 h. 30 du matin, conformément aux prescriptions de l'article 86 du Règlement sur le service en campagne.

Or, l'article en question laisse au commandement, c'est-à-dire sans doute au commandement local, le soin de fixer cette heure à laquelle « les compagnies, escadrons ou batteries doivent être réunis, prêts à partir. » La détermination judicieuse de ce rendez-vous est une des attributions les plus importantes et les plus délicates des chefs de corps. L'idée d'un appel du soir et d'un réveil général de toute l'armée est une conception d'un autre âge, qui rappelle ce rassemblement qu'on faisait avant que le général Lewal en eût montré l'ineptie. Et puis, en vérité, faut-il que la troupe soit, à une heure déterminée, « prête à partir », c'est-à-dire les tentes repliées, les chevaux harnachés, les voitures attelées? Ceci représente un gros travail auquel s'ajoutera un travail plus pénible encore de réinstallation, si on ne part pas, ou une fatigante attente, si on tarde à partir. Bref, j'estime qu'on ne doit imposer cette mesure qu'à la dernière extrémité. On comprendra sans peine, je pense, maintenant, que je n'apprécie qu'à demi l'Instruction ministérielle.

Et maintenant, j'ouvre mon carnet de notes journalières.

* * *

Manœuvres de Saintonge.

La Rochelle, 29 août.

On ne peut rêver opération moins instructive que celle à laquelle nous venons d'assister. Si elle apprend quelque chose, c'est l'impossibilité où on se trouve de débarquer sur un point quelconque de la côte autre chose que des hommes. Pour les chevaux et le matériel, on se sert d'une grue accrochée à l'extrémité d'une vergue et dont le fardeau tombe plus ou moins mollement sur un épais lit de foin préparé sur le quai. Il faut donc que le bâtiment soit complètement à quai. Or, il est bien rare que cette

circonstance puisse se produire. L'impression que j'ai retirée de cette séance, c'est d'abord qu'il est incompréhensible qu'une escadre vienne à la côte à 9 h du matin, sachant que c'est à 11 h. seulement que la mer sera assez haute pour permettre de commencer l'opération. Ensuite j'estime qu'un canon de 75, bien placé et abondamment approvisionné, arrêtera net toute tentative de débarquement, dans les conditions où s'est effectuée celle-ci. En définitive, expérience sans intérêt, sans portée, et qui ne valait ni l'argent qu'elle a coûté, ni le tapage qu'elle a provoqué. Elle ne méritait guère la présence du ministre de la guerre, du généralissime, voire de la foule des journalistes venus de tous les points de l'horizon et qui se pressaient dans le port de La Pallice.

Personnellement, elle m'a confirmé dans la conviction rassurante que nous n'avons pas grand'chose à redouter pour la sécurité de nos côtes. Celles-ci fussent-elles violées, au surplus, ce ne serait jamais que par des corps d'un faible effectif, maigrement ravitaillés, qu'il serait toujours facile de contenir ou même de rejeter à la mer. Il n'y a à craindre que quelque coup de main hardi sur nos arsenaux maritimes, sur les voies ferrées voisines du littoral, sur nos riches ports de mer. Mais la fortification donne les moyens d'en assurer la protection.

J'ai entendu le général Brugère interroger quelques hommes du 62^e, qui venaient de faire la traversée. Ils ont répondu que tout s'était très bien passé, qu'ils n'avaient pas eu à souffrir, qu'ils avaient été à leur aise et admirablement traités. A peine le général avait-il tourné les talons que ce fut un *tolle* également général contre ceux qui s'étaient ainsi déclarés satisfaits. — Pourquoi ne lui a-t-on pas dit ceci, et encore cela, et cela ?

Pourquoi ils ont ainsi répondu ? Eh bien, c'est tout simplement parce qu'ils avaient été interrogés de façon à provoquer cette réponse. En demandant : « Allons, mon brave, ça va-t-il ? Avons-nous bien supporté notre premier voyage en mer ? », on était bien sûr d'avoir un : « Oui, mon général ! », qui ne signifiait pas grand'chose. Quand on veut se renseigner, il faut procéder, à la façon socratique, par petites questions nettes et précises : « Aviez-vous déjà été sur mer ? Quelle sensation avez-vous éprouvée ? Votre malaise a-t-il duré longtemps ? Et autour de vous ?... ?

Si j'insiste sur ce fait, c'est que l'observation s'applique à une foule de détails de la vie militaire. En particulier, j'ai noté, dans la *Clé des champs* du commandant Morelle¹, un passage que je transcris ici :

Si, pour vous orienter, vous interrogez les habitants, gardez-vous bien de demander un renseignement à la cantonade près d'un groupe de paysans : tous vous répondraient à la fois, et ce serait du temps perdu. Avisez celui qui paraît le plus intelligent, prenez-le à part, et ne le laissez parler que sur ce que vous voulez savoir ; posez-lui quelques questions brèves, destinées bien plus à vé-

¹ Notre chroniqueur français a déjà fait l'éloge de cette publication dans la livraison de mars 1901, page 245. (N. D. L. R.)

rifier qu'à découvrir. Vous en savez souvent plus que lui sur l'ensemble du terrain ; mais il peut vous fixer sur le nom des villages, des châteaux, des moulins, beaucoup plus vite que veus ne pourriez le faire avec la carte.

Rappelez-vous que, pour le paysan, tous les chemins conduisent à Rome. Ne demandez donc pas si tel chemin conduit à Paris ; faites-vous diriger sur une localité voisine, vous renouvellerez votre question ensuite. Et ne dites pas : « Ce chemin conduit bien à Bugnicourt ? », on vous répondra toujours : « Oui » ; mais bien : « Où conduit ce chemin ? »

Une remarque. Voici trois officiers qui portent exactement le même uniforme, avec les mêmes insignes : les généraux André, Florentin, Brugère. Au premier, on dit : Monsieur le ministre ; au second : Monsieur le gouverneur ; au troisième : Mon général.

Voici, au contraire, trois officiers qui ont des uniformes différents : un commandant de brigade, comme le général Bonnal ; un divisionnaire, comme le général Le Joindre, ou enfin le généralissime de l'armée française, vice-président du conseil supérieur de la guerre. A tous les trois indistinctement, on donne du : « Mon général. » Comment diable voulez-vous qu'un malheureux petit soldat s'y reconnaîsse dans les chinoiseries de ce protocole et emploie l'appellation juste qui convient, aux termes des règlements.

Surgères, 30 août.

Petite affaire sans importance, aujourd'hui¹. J'ai pourtant noté quelques petits détails. Les troupes se sont rendues au cantonnement, sans que la répartition des gîtes ait été faite par l'état-major. C'est, du moins, ce qui résulte d'un rapport fait verbalement au général Brugère par le lieutenant-colonel du 116^e. D'après le même officier, son régiment a perdu toute liaison, à un moment donné, avec le général commandant la 22^e division, celle de laquelle il dépend.

Le fait est que j'ai vu ce général quitter le piton de la Garde du Vallet pour se rendre dans la direction de Thairé, sans avoir pris soin de laisser personne à l'endroit d'où il partait. J'ai déjà signalé l'an dernier cette faute grave imputable à la plupart de nos grands chefs. Il n'est que juste de faire valoir, à titre d'excuse très valable, la rapidité avec laquelle, aux manœuvres, les événements se précipitent. Si, dans une journée normale, un divisionnaire change dix fois de place, c'est en une heure ou deux qu'il doit, aux manœuvres, exécuter ces déplacements. Il ne dispose évidemment pas d'assez de monde pour jalonnaître cet itinéraire.

Sans donc attacher à la critique que je viens de faire une importance considérable, il convient pourtant de ne la pas perdre de vue, en prévision de la guerre.

¹ Je parle du combat auquel j'ai assisté entre les éléments du XI^e corps. Pendant ce temps, ceux du XVIII^e corps se battaient entre eux. J'ai été voir tantôt les uns, tantôt les autres.

Je note qu'on ne voit plus voltiger sur le champ de bataille ces pelotons de bicyclistes amateurs dont j'ai parlé en 1900, et qui exécutaient des évolutions éminemment fantaisistes, conformément aux principes arbitraires d'une tactique improvisée. Par exemple, au lieu d'un groupe de 24 cyclistes, je trouve, au 118^e, huit seulement de ces « cavaliers » exclusivement employés au service d'estafette et, en conséquence, armés du mousqueton au lieu du fusil.

Lonlay, 31 août.

De la manœuvre, cette fois-ci encore, je ne dirai rien. J'amasse des observations sur les formations et le maniement des armes. Je préfère les servir réunies, en paquet, quand l'occasion s'en présentera. Il y a déjà bien assez de décousu dans la forme que j'ai adoptée.

Donc, je me borne aux réflexions qui me sont suggérées par des incidents, par des rencontres fortuites.

Je reparlerai également plus tard de la discipline de marche, laquelle laisse fort à désirer, des fatigues considérables imposées à la troupe. Je préfère en venir à quelques faits précis.

Après la bataille qui s'est livrée au plateau d'Annezy et sur les pentes de Saint-Crépin, je suis venu ici, en passant par Ligneuil, Courant et Lozay. — Que me font tous ces noms-là ? allez-vous dire. — Attendez un peu, s'il vous plaît. Vous allez voir pourquoi je vous cite ces localités dans l'ordre où je les ai rencontrées.

A Ligneuil, je trouve le campement d'un corps auquel on avait assigné ce village comme gîte de cantonnement. L'officier qui commandait demande le maire. — Il n'est pas ici, nous dépendons de la commune de Courant, qui est à trois kilomètres au delà.

Grave embarras ! Les règlements sont formels : ils prescrivent que le premier devoir est de se mettre en relations avec la municipalité ; c'est donc une lieue et demie qu'il va falloir faire (aller et retour) ; c'est donc une heure, sinon davantage, qu'il va falloir perdre. A mon avis, en pareil cas, il n'y a pas à hésiter : on passe outre. Malheureusement, les habitudes du logement des troupes, en temps de paix, faussent les idées, car on ne peut éviter, dans ce cas, de s'entendre avec l'autorité communale. Et il en résulte que, s'il y a des détachements à faire, elle leur assigne tel « écart » distant de plusieurs kilomètres, mais qui dépend de son administration, tandis qu'elle laisse inoccupés des hameaux qui ne sont qu'à deux pas, mais qui relèvent de quelque autre commune voisine.

Il faut, lorsqu'on va à la guerre, ou qu'on s'y prépare en faisant les grandes manœuvres, écarter de son esprit le souvenir de ces pratiques.

Saint-Jean-d'Angely, 1^{er} septembre.

Comme les jours précédents, l'un des partis a eu à attaquer l'autre posté sur une hauteur. Le système suivi est toujours le même : on déborde

une aile et, à un moment donné, on se lance à la charge, baïonnette au canon. Hier, à Annezay, cette charge s'est prolongée sur environ deux kilomètres, ce qui paraît inadmissible. Aujourd'hui, elle a été lancée sans que les colonnes d'attaque (ou plutôt les lignes) eussent derrière elles, à portée utile, la moindre force en réserve.

Aussi, par punition, le général Grasset, commandant le 18^e corps d'armée et qui dirigeait la manœuvre à laquelle je me trouvais, a fait recommencer l'assaut, donné dans de mauvaises conditions.

Une circonstance particulière donnait à la rencontre un certain intérêt. La 34^e division, composée de la 69^e et de la 70^e brigade, avait dû, au dernier moment, ne pas faire marcher la première de ces deux brigades, laquelle était à bout de souffle et avait un urgent besoin de se refaire. La division se trouvait donc réduite à la moitié de son effectif en infanterie. Il eût été fort instructif de suivre les modifications apportées aux ordres primitivement préparés, par suite de cette notable réduction dans les ressources de la défense. Je n'ai pas été initié, à mon grand regret, au travail fait dans ce but par les bureaux du quartier-général de la division. On dit que le commandement n'a rien modifié de sa conception primitive et qu'il s'est contenté d'employer moins de monde à son exécution. S'il en est ainsi, j'estime que la faute est plus grave que n'importe quelle erreur de manœuvre. Mais je doute qu'un officier aussi expérimenté que le général Le Joindre, naguère encore directeur de l'infanterie au Ministère de la Guerre et théoricien bien connu par ses études sur le tir, se soit laissé aller à commettre une semblable bêtise.

En rentrant à Saint-Jean-d'Angely, j'ai rencontré de nombreux convois qui, vraisemblablement, revenaient du ravitaillement et qui marchaient sans ordre. Il était manifeste que la plupart des conducteurs étaient hors d'état de mener leurs attelages; ils étaient plutôt menés par ceux-ci. Les véhicules zigzaguaient sur la chaussée et l'encombraient complètement. D'ailleurs, sur les routes où on ne s'attend pas à voir passer des grands chefs, on observe rarement la règle d'en laisser libre le côté gauche de celles-ci; aussi, quand on voit paraître un fanion, est-ce un affolement général, des « Appuyez à droite! » accompagnés de jurons vigoureux.

J'en reviens à mes rencontres sur la grande route. Voici une charrette sur laquelle sont juchés une dizaine d'éclopés qu'une pauvre haridelle traîne péniblement. Voici une voiture de compagnie, conduite par un paysan en blouse bleue et chapeau de paille noir, ce pendant que le sergent-major chef artificier est assis à côté de lui. Voici.... Mais c'en est assez. L'envers des plus belles choses est souvent bien laid...

Saint-Jean-d'Angély, 2 septembre.

J'ai pour voisin de table, à l'hôtel, un médecin aide-major de réserve. Pourquoi ne prend-il pas ses repas avec les autres officiers, ses camara-

des ? Je l'ignore. Pendant que nous dinons, un infirmier entre et salue. — « M. le major, on vient d'apporter un homme très gravement malade. — Mais ce n'est pas moi qui suis de service ; c'est M. un tel. — Je le sais bien, et j'ai été le chercher. Mais je ne l'ai pas trouvé. — Tant pis ! » Et le docteur, congédiant le gêneur, se met avec placidité à entamer le rôti.

Au même hôtel, le médecin principal reçoit, tout en prenant son café, le rapport d'un médecin major à quatre galons. « 270 hommes du 6^e régiment d'infanterie, lui dit celui-ci, se sont présentés à la visite médicale. » « Il faut, répond l'autre, en évacuer le plus possible. »

Le fait est que, dans toutes les gares, stations ou haltes du chemin de fer, on voit des soldats qui montent dans le train soit pour rentrer dans leur garnison, soit pour faire l'étape autrement qu'*« à pattes »*. Je me propose de compter, à une prochaine occasion, combien chaque compagnie met de fusils en ligne. (J'ai su depuis que, le lendemain, le 123^e avait eu 472 malades, sur lesquels 129 ont été évacués.)

Les journaux, généralement si discrets en ces matières, ne tarissent pas en observations désobligeantes sur le nombre de trainards que les colonnes sément en route. Ils en concluent que les régiments de l'Ouest et du Sud-Ouest ne sont pas suffisamment entraînés à la marche. Je ne crois pas qu'ils aient tout à fait tort.

Songez que 270 hommes pour un régiment, c'est l'effectif de deux compagnies, tel qu'il résulte du dénombrement que j'ai eu occasion de faire il y a trois ou quatre jours. Voilà donc le sixième de nos troupes qui est incapable de continuer à faire campagne. Si la mortalité par le feu s'y ajoutait, qu'en resterait-il donc, grands dieux ? L'autre jour, le 57^e de ligne était suivi par sept charrettes sur lesquelles étaient empilés je ne sais combien de havresacs et au moins une douzaine d'hommes par-dessus ce chargement !

Chef-Boutonne, 3 septembre.

Obligé de précipiter les choses, puisqu'il a dû accorder un jour de congé et qu'il compte en donner encore un autre, le général Brugère a renoncé à la lente progression méthodique qu'il avait arrêtée, et c'est ainsi que nous assistons aujourd'hui non point au combat de division contre division, qui figurait à son programme, mais au combat d'un corps d'armée contre un corps d'armée.

Au point de vue tactique, j'ai, comme toujours, peu d'observations à présenter : la plus grave se rapporte, comme toujours, au manque de liaison entre l'attaque débordante et l'attaque principale.

A un certain moment, alors que, placé à 1500 m. à l'Est du village de Villiers-sur-Chizé, je regardais le Nord où l'action était vigoureusement engagée dans les environs de Ville-Follet, à trois kilomètres environ du point que j'occupais, un mouvement de troupes sur lequel je vais avoir à

revenir, me fait regarder Villiers-sur-Chizé et j'en vois déboucher de l'infanterie ennemie. Or, de Villiers-sur-Chizé à Ville-Follet, il y a une lieue à vol d'oiseau. Je connais assez la tactique de nos grandes manœuvres (qui, heureusement ! ne ressemblent pas tout à fait à celle de la guerre) pour deviner qu'il n'y a rien pour boucher ce grand trou. Je veux en avoir le cœur net, et je parcours à fond de train tout cet espace, cherchant très loyalement des troupes. En tout et pour tout, j'y découvre trois bicyclistes qui s'étaient perdus (c'est la caractéristique de ces gens-là, de se perdre !) et, les ayant remis dans le bon chemin, je me confirme dans la conviction que mes prévisions étaient fondées.

J'en viens à l'incident dont j'ai parlé.

J'étais arrêté, ai-je dit, à 1500 mètres à l'Est de Villiers-sur-Chizé. A 800 mètres de moi, au Sud, se trouvaient en formation de rassemblement de nombreuses troupes du XVIII^e corps, arrêtées dans le sens de la marche, c'est-à-dire face au Nord. L'infanterie (une brigade au moins) avait-elle formé les faisceaux et déposé les sacs, l'artillerie (deux groupes) était-elle en colonne doublée ou en colonne de masses ? je ne saurais le dire. Préoccupé d'autre chose, je n'ai point dû examiner ces détails. Si j'y ai fait attention sur le moment, comme beaucoup d'autres objets ont plus tard sollicité ma curiosité, comme, d'autre part, j'avais négligé de les noter, je ne m'en souviens plus. Ceci dit pour expliquer combien peu je crois à l'exactitude de relations de batailles, faites par ceux qui y ont été acteurs. J'écris à quelques heures de distance des faits ; j'ai observé ceux-ci avec le désintérêt et le soin d'un homme dont c'est le métier. Et je ne peux répondre de rien ! De rien, sinon de l'orientation des formations. La jumelle me l'avait clairement montrée (à 800 mètres ce n'est pas difficile) et les événements ultérieurs aussi.

En effet, je vois tout à coup l'infanterie se déployer face à l'Ouest et faire feu sur une colonne qui sortait, aussi tranquillement que si elle exécutait une promenade militaire en temps de paix, une marche d'entraînement, du village de Villiers-sur-Chizé. L'artillerie se trouvait présenter le flanc à cette colonne qui, d'ailleurs, bien qu'elle ne fût pas à plus de 15 à 1600 mètres, continuait à marcher sur quatre sans riposter aux balles qu'elle recevait. J'avais des raisons particulières pour suivre de très près ce qui allait se passer.

Le commandant de ces deux groupes divisionnaires était, en effet, un des plus brillants professeurs du Cours pratique de tir, un maître ès « service en campagne », l'auteur des règlements de manœuvres du 75, encore inédits, mais dont le général André a parlé dans son discours de Toulouse et dont il a semblé dire qu'ils étaient actuellement définitifs.

L'occasion était donc admirable pour voir mettre en pratique les doctrines nouvelles. C'est une heureuse idée que d'étayer la théorie sur l'expérimentation. Aussi, lorsque la campagne de Chine s'organisa, le direc-

teur du Cours pratique et ses deux adjoints briguèrent-ils l'honneur d'y commander des groupes de 75, puisque ce canon, dont ils avaient été les premiers à étudier l'emploi, était appelé à y faire des preuves. A défaut d'expédition pour de vrai, les successeurs du colonel Gasselin et des commandants Tariel et d'Aurelle de Montmorin de Saint-Hérem se sont contentés de demander à participer aux manœuvres de Saintonge, et c'est ainsi que l'éminent officier supérieur dont je viens de parler s'est trouvé commander l'artillerie divisionnaire fournie par la brigade de Poitiers et qui, vivant dans l'atmosphère, dans le rayonnement de l'Ecole normale installée dans cette garnison sous le nom de Cours pratique, doit être imprégnée de sa pure doctrine.

Je l'attendais donc à l'œuvre.

Il me parut avoir un instant d'hésitation, puis il piqua des deux et, par un beau temps de galop, arriva, avec toute sa séquelle d'agents de liaison, sur le plateau où je me trouvais. « — Vous voyez l'ennemi, dit-il. Eh bien, en batterie lestement ! Et un coup par pièce : le groupe de droite ici, le groupe de gauche là. » Comme désignation d'objectif, on trouvera peut-être que c'est maigre ; comme indication des éléments du tir, c'était nul. Quelqu'un en fit l'observation. — Quelle distance ? demanda une voix. — 2000 ! fut-il répondu d'un ton qui signifiait : Mais vous savez pourtant bien que, aux grandes manœuvres, c'est toujours 2000. (Et, en effet, c'est le chiffre sacramental, traditionnel, qu'on entend toujours. C'est celui qu'on donna une demi-heure plus tard à une batterie postée à Villiers-sur-Chizé, c'est-à-dire là où était l'objectif actuel, et tirant sur les troupes placées juste là où je me trouvais, à l'ombre d'un noyer sous lequel s'étaient réfugiés les plantons, trompettes et « agents » de notre officier supérieur.)

J'en reviens à celui-ci. Il donne, dis-je, 2000 mètres alors qu'il aurait fallu 1500. Mais il faut ajouter qu'on ne s'est pas servi du télémètre ni de la lunette de batterie (pourtant bien commode, mais qu'on hésite à employer parce qu'on ne se rappelle pas toujours s'il faut la braquer d'abord sur le point de pointage ou d'abord sur la batterie). On n'eut recours non plus ni aux « croquis perspectifs » ni à la carte. Car c'est seulement lorsque les deux groupes eurent fait un « à gauche en bataille », après une marche de flanc de 2 ou 300 mètres, que le commandant de l'artillerie divisionnaire mit pied à terre, déploya sa carte et chercha à s'orienter. Il est vrai qu'il recommanda à un lieutenant d'apprendre les fonctions d'officier *orienteur*, comme dit le général Percin. Il eût peut-être mieux valu les lui enseigner plus tôt.

Donc on avait perdu dix bonnes minutes. Et encore avait-on économisé le temps de « l'abatage », c'est-à-dire de l'opération destinée à ancrer la pièce dans le sol, opération qu'on ne fait jamais aux grandes manœuvres et qu'on ne manque jamais de faire aux écoles à feu. Rien de tout cela ne serait arrivé si l'artillerie s'était mise en batterie, comme je l'ai expliqué

naguère. A mes yeux, à proximité de l'ennemi, il faut qu'il y ait toujours des batteries prêtes à tirer. Plus de formations « de rassemblement ! » Rien que des formations « de combat ! » Dix fois, elles ne serviront à rien, mais elles auront donné de la sécurité. Les ayant prises, en effet, on sera sûr de n'être jamais au dépourvu, quelque circonstance qui se présente.

Mais la faute grave entre toutes me semble avoir été le déploiement ostensible, à découvert, de toute une artillerie divisionnaire équivalant à plus de 36 bouches à feu de l'ancien matériel de 90. Et tout cela pour écraser un malheureux ennemi inoffensif dont le front permettait le fauchage par une seule section ou, à la rigueur, par une batterie de quatre pièces ! C'est ce qui s'appelle prendre un pavé pour écraser une mouche.

La fin de la manœuvre a été grotesque. Les batteries d'accompagnement, qui doivent suivre de près l'infanterie d'attaque, précédaient les lignes de tirailleurs. Ces sacrés artilleurs, murmuraît le colonel du 137^e, on les a toujours dans les pattes ! Pour échapper à cette gêne, le 137^e se précipita, la baïonnette au canon, en avant de ces maudites pièces, et il dépassa, dans son ardeur, le général Grasset, commandant du corps d'armée ennemi. Comme le général Grisot avait mené la charge de ses hommes, l'épée à la main, avec une crânerie superbe, m'a dit non sans orgueil un officier de son état-major, les deux chefs des partis adverses se trouvèrent nez à nez : ils auraient pu foncer l'un sur l'autre à l'arme blanche. Ces choses-là amusent toujours la galerie, et c'est pourquoi on ne les prohibe pas.

Chef Boutonne, 4 septembre.

Encore des convois qui encombrent les routes ! Les officiers qui les commandent ignorent les règles à observer. Et, au surplus, où les auraient-ils appris ?

Que dire des conceptions tactiques de nos généraux ? Ils se font des niches et se jouent des tours : c'est très amusant. Mais ces espiègleries n'ont avec l'art militaire qu'un rapport lointain. En faisant la tournée des avant-postes, le général Brugère a constaté que le service était mal fait par la brigade qui occupait un certain bois. Continuant sa promenade, il rencontra le commandant du corps d'armée ennemi. — Enlevez-moi ce bois à la faveur de la nuit, lui dit-il. Ce sera une leçon pour ces gaillards-là.

L'accident du général Grasset soulève une discussion. Son suppléant prend son état-major, ses agents de liaison. Mais doit-il prendre aussi son officier d'ordonnance, qui est plutôt attaché à son service personnel ? Chacun ne doit-il pas garder les auxiliaires qui ont vécu dans l'intimité familiale de sa pensée ? Et, en remplaçant le commandant du XVIII^e corps, le général d'Azémar a-t-il droit au fanion tricolore ? Celui-ci est-il l'insigne

du grade ou de la fonction? Petits problèmes qui ne sont pas sans intérêt, mais que je n'ai que le temps d'énoncer.

Demain, 5, il y a repos.

Villefagnan, 6 septembre.

Journée pénible, maussade, sans intérêt au début. Coupée d'un repos de midi à 1 heure, elle marche plus rondement alors et se termine à 2 h. 30 par un temps presque beau qui contraste avec l'affreuse averse de la nuit et du matin, qui a détrempé les chemins.

J'ai compté le nombre des hommes des compagnies d'infanterie. J'ai trouvé une moyenne de 130 environ, alors que, sur pied de guerre, l'effectif normal est de 250 : le double, quoi!

Nous sommes à l'avant-dernier jour. On pouvait croire que la sélection s'était opérée et que les troupes avaient éliminé de leurs éléments de qualité inférieure. Les gares sont pourtant encore encombrées de soldats que les corps renvoient.

Ruffec, 7 septembre.

Journée bien intéressante. Mais j'ose à peine reprendre les notes de mon carnet, car je sens bien que ma chronique de ce mois va dépasser les limites permises et raisonnables. Je me bornerai donc à un incident, et je conclurai.

J'étais auprès d'un général de division. Arrive un chef d'escadron envoyé par le quartier général pour prescrire de débarrasser les corps combattants de leurs trains de combat. Ceux-ci seront, en conséquence, réunis à l'arrière. « En vous apportant cet ordre, ajoute l'émissaire, je dois vous faire remarquer, mon général, que vous en ferez ce que vous voudrez. Vous pouvez vous inspirer des circonstances. » — « Merci, commandant répond le général. Je m'y conformerai. Mon chef d'état-major va donner des ordres en conséquence. Et, pendant ce temps, je vais vous mettre au courant des dispositions que j'ai prises, afin que vous puissiez, à votre retour, renseigner le commandant. »

Pendant que, en effet, le général explique quels travaux il a fait exécuter pour mettre en état de défense la ligne Longré-Charrière, son chef d'état-major envoie prévenir les deux brigades, ainsi que l'artillerie divisionnaire, d'avoir à diriger leurs trains régimentaires sur Longré. — De l'autre côté de l'eau, ajoute-t-il. Mais il ne spécifie pas l'emplacement exact, il ne désigne pas l'officier qui sera le chef de ce groupement de voitures, de sorte que, allant au village indiqué, j'y trouve, comme je m'y attendais, un désordre indescriptible et une anarchie complète.

A un carrefour, un bicycliste à pince-nez du 49^e (un homme sur dix en porte dans ce régiment-là, à l'exclusion des lunettes qui, pourtant, sont seules réglementaires) était aposté pour faire exécuter l'ordre. Il atten-

dait les voitures qui marchaient à la queue de chaque bataillon : roulotte de cantinier, voiture médicale, voiture de compagnie, fourgon à viande, tonneau d'eau. — Faites-vous partie du train régimentaire ? demandait-il aux conducteurs de chacun d'eux. La plupart n'étaient pas mieux renseignés que lui. « Je crois », « Je ne sais pas »... Bref, il opérait le triage tant bien que mal, dirigeant à droite ce qu'il croyait appartenir au train régimentaire, ce pendant que la colonne s'écoulait par la gauche.

La série des manœuvres s'est close par un grand assaut final très truqué qui a amené toutes les troupes en masses compactes sur un plateau où le généralissime en a fait le tour. Puis, au milieu de cet ensemble imposant, il a remis les décorations. Cette cérémonie a eu un cachet de grandeur qui a fait un profond effet sur les milliers d'habitants qui étaient venus, de fort loin, y assister, et sur la troupe elle-même.

J'en ai été enchanté, car j'ai en horreur ces revues traditionnelles auxquelles on a coutume de perdre deux jours (celle de la préparation et celle de l'exécution) à la suite des grandes manœuvres. Je comprends que les généraux qui ont dirigé celles-ci tiennent à congédier leur troupe par un acte solennel, à la remercier, à la féliciter, à l'encourager, et qu'ils ne veuillent pas se dérober en quelque sorte et aller prendre le train à la station voisine. Mais est-ce bien utile de réunir ces armées devant des tribunes dont quelques-unes sont payantes et surtout de procéder à ce processionnel défilé qui est, à mon avis, si peu instructif et si fastidieux ? Il n'a de mérite que son « interminabilité », parce qu'il donne par là une mesure de la grandeur des effectifs.

Si on tient les unités massées pour produire une impression de puissance, on paie cet avantage au prix de la mobilité. L'artillerie défile au pas. Les troupes perdent donc ce qui fait leur vie, leur prestesse, leur souplesse, leur élasticité. Ceux qui aiment mieux contempler les fleurs sur la plante, plutôt que dans un bouquet et surtout que dans un herbier, ceux-là me comprendront. Et il faut bien que, au fond, on éprouve les mêmes sentiments que moi puisqu'on cherche tous les ans à modifier la forme de la revue, à l'égayer par quelque nouveauté, et qu'on a accueilli avec enthousiasme l'innovation assez récente de la grande charge de cavalerie finale et de la mise en batterie.

On en viendra, je n'en doute pas, à remplacer le défilé par quelques mouvements d'ensemble qui montreront, au lieu de la rigide correction des lignes, les qualités manœuvrières de l'armée.

Et maintenant, quelle impression d'ensemble me laissent les dix ou douze jours que je viens de passer au milieu de celle-ci ?

Elle est singulièrement mêlée. Les régiments sont très inégaux, au point de vue de la tenue et de l'instruction, de la valeur du recrutement ou du degré d'entraînement. Peut-être le mode régional de constitution des unités y est-il pour quelque chose ; mais d'autres nations incorporent

ensemble les gens du même district sans qu'il en résulte une aussi criante diversité.

Le savoir professionnel est, pareillement, boiteux, si je peux ainsi dire. La plupart des officiers savent bien ce qu'ils doivent faire, quels ordres ils doivent donner, comment ils ont à s'y prendre pour exécuter ceux qu'on leur donne. Ils répondront brillamment aux « colles » qu'on leur posera devant le tableau noir. Sur la carte, sur le papier, ils seront très forts. Trop souvent, sur le terrain, ils semblent perdus. Ils ont l'air de n'avoir pas l'habitude de la pratique. Ils oublient des prescriptions essentielles et s'attachent à des points secondaires.

Mais j'aime mieux réserver mon jugement d'ensemble à la chronique d'octobre. J'aurai vu les manœuvres de Champagne d'où je vous envoie ces pages, hâtivement écrites, et la réflexion, les opinions que j'aurai pu recueillir me permettront de formuler une appréciation plus documentée et mieux motivée.

INFORMATIONS

ALLEMAGNE

L'usine Krupp. — Les usines métallurgiques et les chantiers de construction de l'Allemagne et de l'Europe en général se plaignent du marasme de l'industrie et réduisent leur production. L'usine Krupp n'est pas de ce nombre. Il semble au contraire que jamais activité plus grande n'a régné dans ses chantiers et que les commandes ne lui sont jamais venues si nombreuses qu'aujourd'hui. Ceci n'a rien d'étonnant. Les chemins de fer continuent à étendre leurs réseaux, le nombre des voies et des trains se multiplient, il faut des rails et des roues. Même constatation pour la marine : on veut marcher plus vite et on exige des transports plus fréquents. Au surplus, la marine allemande, marine marchande et marine de guerre, n'a-t-elle pas acquis depuis peu un développement colossal qui tend à détrôner les flottes des autres puissances maritimes. Ces rails, ces roues, ces machines, ces blindages de cuirassés sont précisément ce que produisent en grand les établissements Krupp.

Enfin, les constructions de matériel de guerre, de terre et de mer, traversent aujourd'hui une époque de transition et de transformation qui apportent à l'usine d'Essen une activité considérable. Pièces de campagne